

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <i>20/02/2020</i>
--

et publication le <i>20/02/2020</i>
--

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Attribution d'un marché pour l'achat d'un véhicule de collecte des déchets ménagers

Le Président informe le conseil communautaire du renouvellement nécessaire de la benne de collecte des ordures ménagères. Ce véhicule a été mis en circulation en 2011 et totalise plus de 250 000 km et collecte plus de 1200 tonnes de déchets par an.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 08 novembre 2019, sous la forme d'une procédure adaptée, pour la fourniture d'un véhicule de collecte des ordures ménagères comprenant :

- ✓ Lot n°1 : fourniture d'un châssis nu de 19 T
- ✓ Lot n°2 : fourniture d'une carrosserie de type BEOM.

La date de remise des offres était fixée au lundi 09 décembre 2019 avant 12h. Deux entreprises ont remis une offre pour le lot n°1 et trois entreprises pour le lot n°2.

Le règlement de la consultation prévoyait quatre critères d'attribution permettant de classer les offres et d'en extraire la plus avantageuse économiquement. Ces quatre critères étaient classés par ordre de priorité décroissant :

- ✓ Qualité technique de l'offre 45 %
- ✓ Prix de la prestation 30 %
- ✓ Service après-vente 15 %
- ✓ Délai d'exécution 10 %

Par délibération du 19 décembre dernier, le Président a été mandaté pour finaliser la phase de négociation avant d'attribuer aux candidats les mieux-disants les lots n°1 et n°2.

Il présente le rapport définitif des offres, ci-annexé, et propose de retenir les entreprises suivantes :

- ✓ Lot n°1 : MAN pour un montant de 102 188 € HT
- ✓ Lot n°2 : Faun pour un montant de 59 900 € HT

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le rapport d'analyse des offres ci-annexé,
- Autorise le Président à signer les dits marchés ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette opération
- Demande que les crédits nécessaires soient inscrits au BP 2020

Le Président,
Jean-Yves Philippe

